



MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 ET 393-24 BUDGET 2025

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QU'à sa session ordinaire du 18 décembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 et 393-24 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ainsi que la répartition des dépenses.

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont disponibles au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca> ainsi qu'au bureau de chacune de ses municipalités constituantes.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier